

Stunt 26 Septembre 2010 Bordeaux Labarde Bike Show

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE STUNT AMATEURS

ARTICLE 1 - EPREUVE

Le Bordeaux Moto Club et la société Nicson.com, organisateurs du Stunt Bike Show 2010 sur la piste de Labarde à Bordeaux, mettent sur pied un concours de stunt amateurs, ouvert à tous, dans trois catégories distinctes :

- **Moto**, ouvert aux possesseurs de moto à partir de 125 cm³.
- **Scooter**, ouvert aux possesseurs de scooters jusqu'à 50 cm³
- **50 à boîte**, ouvert aux possesseurs de cyclomoteurs, à boîte de vitesse jusqu'à 50 cm³, pit bikes et pocket bikes.

ARTICLE 2 - CONCURRENTS ADMIS

Les concurrents seront admis après avoir rempli et validé le formulaire d'inscription sur le site Internet du Stunt Bike Show. Un concurrent ne peut participer qu'à une seule catégorie et ne peut envoyer qu'une vidéo. La date limite de validation du formulaire et du téléchargement de la vidéo est fixé au 19 juillet 2010.

ARTICLE 3 – TOURNAGE DE LA VIDEO

Le tournage de la vidéo à télécharger pour participer aux qualifications du concours de stunt amateurs doit être réalisé dans les conditions suivantes :

- Interdiction formelle de tourner sur route ouverte à la circulation ou dans une rue.
- Le lieu du tournage doit être clôt (parking, route désaffectée, zone industrielle, etc).
- Le concurrent doit être seul à évoluer dans la zone du tournage.
- Le concurrent doit commencer le tournage en montrant son équipement de sécurité obligatoire.
- L'équipement obligatoire et le suivant : casque, gant, plaque dorsale ou blouson équipé de renforts dorsaux.
- Le concurrent doit porter un pantalon long et doit avoir les bras couverts (blouson à manches longues ou gilet équipé de coudières).
- La vidéo ne doit pas excéder deux minutes.

Le non-respect d'une de ces conditions entraînera le refus de la vidéo. A part ça, tout est permis, aussi bien au niveau des figures que du montage. Nous portons toutefois l'attention des concurrents quant au choix des musiques de fond. L'organisation décline toute responsabilité quant au respect des droits d'auteurs par les concurrents.

ARTICLE 4 – NOTATION DE LA VIDEO

Une fois la vidéo acceptée, elle sera visible sur le site du Stunt Bike Show. Un système de notation permettra aux internautes de voter pour leurs concurrents préférés.

ARTICLE 5 – QUALIFICATIONS POUR LES PHASES FINALES

Les dix vidéos par catégories (scooter, 50 à boîte, moto) ayant obtenu les meilleures notations par les internautes feront partie du choix final. Un jury de spécialistes établira un classement de ces dix vidéos, les cinq meilleures par catégories pourront accéder aux phases finales.

ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES PHASES FINALES

Cinq concurrents par catégorie seront qualifiés pour les phases finales qui se disputeront le dimanche 26 septembre 2010 sur la piste de Labarde. Chaque concurrent qualifié sera contacté par l'organisation, recevra le règlement spécifique des phases et devra l'approuver. Si un concurrent n'approuve pas le règlement, il ne sera pas convié aux phases finales et sera remplacé par le premier concurrent ayant été classé au-delà de la cinquième place.

ARTICLE 7 - RECLAMATION

Il n'y aura pas de réclamation possible ! Le simple fait de valider le formulaire signifie que le concurrent s'engage à respecter tous les points du règlement. La société Nicson.com est souveraine et garante de la bonne humeur et du bon esprit qui doivent régner lors de ce concours de stunt amateur. Que le meilleur gagne et que les perdants gardent le sourire...